

Rapport Article 29 Loi Énergie Climat

Exercice 2022



Sommaire

01. PÉRIMÈTRE DU RAPPORT	4
A. Présentation du groupe Relyens	4
B. Entités juridiques concernées	4
C. Périmètre des entités et produits financiers sur lequel s'appliquent les critères ESG	5
02. DÉMARCHE GÉNÉRALE	6
A. Relyens : une Entreprise à Mission	6
B. Relyens : un investisseur responsable	8
03. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	10
A. Exclusions sectorielles et normatives	10
B. Prise en compte des critères ESG	10
C. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	14
D. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement disclosure (SFDR)	14
04. RESSOURCES	17
A. Moyens déployés	17
B. Prise en compte de la démarche RSE au niveau de la gouvernance	18
05. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE	19
A. Stratégie d'engagement	19
B. Politique de vote	19
06. REPORTING SUR LES SUJETS CLIMATIQUES	20
A. Eligibilité et alignement à la taxonomie européenne	20
B. Exposition des actifs aux combustibles fossiles	21
C. Trajectoire de réchauffement suivie par les actifs	21
D. Biodiversité – coût environnemental attribuable	22
07. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	23
A. Processus de prise en compte des risques	23
B. Risques liés à des facteurs environnementaux	23
C. Description des principaux risques identifiés, ainsi que de leur articulation au sein du cadre conventionnel de gestion des risques	24
08. COMMUNICATION	26
09. PLAN D'AMÉLIORATION	26

01. PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

L'article 29 de la Loi Énergie Climat (dite « LEC ») s'applique notamment aux entités suivantes :

- entreprises d'assurance « qui sous forme d'assurance directe contractent des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine [...] » ;
- mutuelles, unions et mutuelles ou unions de retraite professionnelle supplémentaire régies par le Code de la mutualité.

Relyens Mutual Insurance est soumise à la LEC 29 par le biais de sa filiale Relyens Life Insurance qui porte des engagements sur la vie.

La structure du présent rapport est établie en application du Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier et l'article D. 533-16-1-III du même Code. Il concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le présent rapport relatif à l'exercice 2022 a été présenté au Comité De Gestion Financière (CDGF) du 17 mai 2023 puis approuvé en Comité Financier du 6 juin 2023.

A. Présentation du groupe Relyens

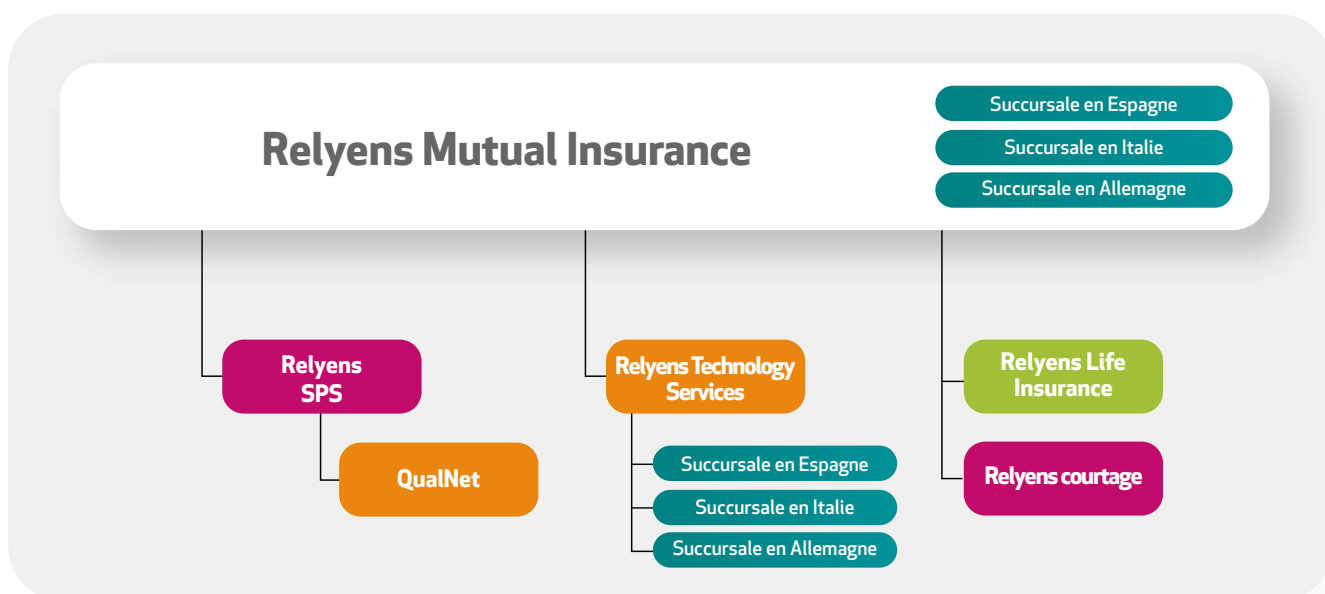
Relyens est le Groupe mutualiste européen de référence en Assurance et Management des risques spécialiste des acteurs du soin et des territoires. Pour sécuriser leur activité et garantir la qualité des services délivrés aux patients et citoyens, Relyens les accompagne dans la maîtrise des risques liés à la délivrance d'intérêt général, à la gestion du capital humain ou à la cybersécurité. Il déploie une approche unique en Europe du Management des risques combinant des solutions de pilotage, de prévention des risques et d'assurance.

En effet, Relyens agit aujourd'hui au-delà du domaine assurantiel, son cœur de métier historique. Le Groupe tire parti de cette expertise assurantielle et capitalise sur les

opportunités offertes par les nouvelles technologies, la data et l'expertise de ses partenaires pour enrichir ses offres de valeur, ses métiers et ses modes de collaboration au service de ses clients et sociétaires. Cette profonde transformation d'Assureur à Manager des risques permet à Relyens de soutenir les établissements sanitaires, médico-sociaux et les collectivités territoriales dans l'exercice de leur mission d'intérêt général.

Le Groupe développe ses activités en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne avec 1 100 collaborateurs, et a enregistré 1 019,9 M€ de primes collectées et 581,4 M€ de chiffre d'affaires en 2022.

B. Entités juridiques concernées



- Société d'assurance
- Intermédiaire d'assurance/courtage
- Société de services

Remarque : Sauf précision contraire, les liens capitalistiques matérialisés s'élèvent à 100 %.

Pour information, depuis le 2 janvier 2023, dans le cadre du lancement de sa marque unique Relyens, l'entité juridique Sham est devenu Relyens Mutual Insurance et celle de Sham Vie Relyens Life Insurance.

Le périmètre du présent rapport inclut les actifs des entités juridiques Relyens Mutual Insurance et Relyens Life Insurance (filiale à 100% de Relyens Mutual Insurance).

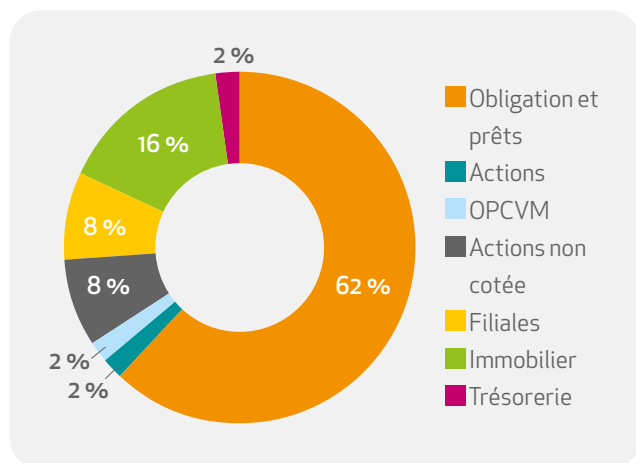
Relyens Life Insurance porte la garantie décès des contrats statutaires et des contrats collectifs de prévoyance conçus par Relyens Mutual Insurance ; ils sont distribués par les sociétés de courtage du groupe (Relyens Courtage et Relyens SPS), et sont gérés soit par Noveo Care (partenaire externe) pour la partie prévoyance, soit par Relyens SPS pour la partie statutaire.

Pour plus de lisibilité, le nom Relyens sera utilisé pour désigner le groupe incluant le périmètre d'investissements des deux structures.

C. Périmètre des entités et produits financiers sur lequel s'appliquent les critères ESG ⁽¹⁾

Au 31/12/2022, le bilan consolidé total atteint 2 198 M€ (en valeur de marché), dont 2 172,5 M€ pour Relyens Mutual Insurance et 25,5 M€ pour Relyens Life Insurance, se répartissant comme suit :

Répartition des placements Groupe au 31/12/2022 (VM)



En 2022, Relyens a amélioré la couverture de ses actifs en mettant notamment en place des critères d'analyse ESG sur ses actifs non-couverts dans l'exercice précédent.

Ainsi, au regard des données disponibles pour l'exercice 2022, l'analyse couvre un univers d'investissement Relyens dit « analysable » de 1 871 M d'€ en valeur de marché, ce qui correspond à 86 % de la valeur totale du bilan. En comparaison, ce périmètre analysable⁽²⁾ était de 53 % de la valeur totale du bilan pour l'année 2021.

Concernant le périmètre analysé⁽³⁾, il est lui aussi en progression par rapport à l'exercice précédent, passant de 67 % à 75 %.

RELYENS	Exercice 2021	Exercice 2022
Total Bilan en euros	2 206 M	2 198 M
Périmètre analysable	53 %	86 %
Périmètre analysé	67 %	75 %

Source : Les données proviennent de l'agence de notation indépendante Inrate, qui nous a permis de noter les émetteurs présents au sein de nos actifs détenus à la fois pour la partie ESG, et également pour la partie Climat (les bases de données ne sont pas accessibles librement). La méthodologie et l'analyse des bases de données ont été réalisées par un prestataire spécialiste, Ethifinance.

(1) Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

(2) Périmètre analysable = bilan consolidé retraité des filiales opérationnelles, immobilisation en cours et liquidités

(3) Périmètre analysé = actifs du périmètre analysable pour lesquels la donnée est disponible afin de procéder à l'analyse et au scoring du portefeuille



02. DÉMARCHE GÉNÉRALE

A. Relyens : une Entreprise à Mission

Convaincu que les entreprises ont un rôle politique à tenir et le devoir d'agir concrètement pour l'intérêt général, Relyens devient Entreprise à Mission en 2021. Le Groupe oriente ainsi son modèle d'affaire et mène ses actions en cohérence avec une mission forte inscrite dans les statuts de l'entreprise.

UNE MISSION QUI ENGAGE SES PARTIES PRENANTES

Cette mission s'inscrit naturellement dans la continuité de ce que le Groupe entreprend depuis toujours aux côtés de ses clients et sociétaires. Elle qualifie la manière dont il entend contribuer concrètement à la société de demain. Boussole stratégique, elle définit ce qui anime l'entreprise et ce vers quoi elle tend. Bien plus qu'une intention, elle garantit la cohérence de son action et fonde sa pérennité au service de ses parties prenantes.

SA RAISON D'ÊTRE

Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance.

La raison d'être de Relyens s'est définie en prenant appui sur son histoire pour permettre d'exprimer la singularité du Groupe et tous les éléments de son ADN : l'intérêt général, ses valeurs mutualistes, la dimension humaine de son action, la stabilité.

Chaque mot a son importance et reflète de fortes convictions :

- « **Agir et innover** » : chez Relyens, l'action légitime l'engagement et l'innovation inscrit son engagement dans la durée.
- « **aux côtés de** » : chez Relyens, les plus belles réussites sont collectives et ne peuvent se réaliser sans les sociétaires et clients du Groupe.
- « **un monde de confiance** » : la vocation de Relyens est avant tout de maintenir le lien de confiance entre ses clients et leurs bénéficiaires et de contribuer à garantir la sécurisation, la continuité et la qualité de leur mission d'intérêt général.

La raison d'être a été imaginée, pensée et réfléchié durant plusieurs mois par Relyens et ses clients, partenaires, administrateurs, délégués et collaborateurs. Au total, 125 parties prenantes ont participé aux travaux.

SES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Pour donner corps à sa raison d'être, le Groupe a déterminé 4 objectifs statutaires. Ils précisent les conditions du déploiement de la raison d'être de Relyens.

Sécuriser et permettre la continuité de l'activité de ses clients et sociétaires

Relyens fait bien plus qu'indemniser les préjudices de ses clients et sociétaires. À leurs côtés, il détecte, analyse et prévient leurs risques pour en atténuer les impacts et/ou éviter leur survenance. Il les accompagne également pour réagir efficacement en cas d'incident et prendre en charge les conséquences.

Mettre la loyauté et l'équité au cœur des relations entre ses parties prenantes

Ces valeurs sont essentielles car elles posent une réciprocité et une responsabilité partagée entre Relyens et ses parties prenantes. Elles conditionnent la réussite collective. Elles font également écho à l'ADN mutualiste du Groupe et constitue les piliers de la transformation que Relyens mène au service de nos clients et sociétaires.

Innover et entreprendre pour un futur souhaitable

C'est en imaginant de nouvelles solutions innovantes, tirant notamment partie de l'intelligence artificielle et de la data, que Relyens pourra pleinement soutenir la Société et lui permettre de faire face à ses nouveaux défis, en confiance, avec optimisme et audace.

Contribuer à un monde durable

À travers ses activités, ses comportements et ses investissements, Relyens s'engage à agir concrètement pour réduire son empreinte environnementale et contribuer à la transition écologique de ses parties prenantes.

Chacun de ces 4 objectifs ont été déclinés en 12 engagements, qui s'inscrivent dans la durée du projet stratégique de Relyens et s'appliquent à l'ensemble des marchés adressés. Guidant la réflexion stratégique de l'entreprise, ils ont été intégrés dans les feuilles de route de chaque équipe. Pour chacun d'eux, à l'échelle collective comme individuelle, des actions concrètes ont été définies avec des objectifs et des indicateurs associés permettant d'évaluer le résultat produit.

Une mission composée de :

→ 1 raison d'être

**AGIR ET INNOVER,
AUX CÔTÉS DE CELLES ET CEUX QUI ŒUVRENT À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL,
POUR CONSTRUIRE UN MONDE DE CONFIANCE.**

→ 4 objectifs sociaux et environnementaux

Sécuriser et permettre
la continuité de l'activité
de nos sociétaires et clients

MANAGER DES RISQUES

Mettre la loyauté et l'équité
au cœur des relations
entre nos parties prenantes

EXPÉRIENCE

Innover et entreprendre
pour construire un futur
souhaitable

INNOVATION

Contribuer à un monde
durable

DURABILITÉ

→ 12 engagements

Produire et déployer
les solutions qui permettent
de réduire l'exposition
et l'impact des risques RH,
médicaux et technologiques
avant, pendant et après
leur survenance

Faire vivre
notre identité :
valeurs, convictions,
principes d'actions

Cultiver notre
esprit d'initiative
et encourager
la prise de risque

Réduire
notre empreinte
environnementale

Déployer pour
et avec nos clients
un système de pilotage
de leurs risques

Rendre nos
conditions de prise
en charge claires
et accessibles

Promouvoir
et contribuer à
l'innovation au service
de nos clients

Favoriser
la transition
écologique
de nos clients

Transformer
le métier d'assureur
pour le mettre au service
du Management des risques

Simplifier notre
langage d'expert

Transformer
l'assurance

Accentuer et affirmer
notre politique
d'investissement
socialement responsable

La politique d'investissement de Relyens s'inscrit dans ce cadre, plus particulièrement en relation avec l'objectif « **Contribuer à un monde durable** » et l'engagement « **Accentuer et affirmer notre politique d'investissement socialement responsable** » et « **favoriser la transition écologique de nos clients** », mais aussi

en lien avec l'objectif « **innover et entreprendre pour construire un futur souhaitable** » et avec l'engagement « **promouvoir et contribuer à l'innovation au service de nos clients** ».



B. Relyens : un investisseur responsable

RELYENS ACCENTUE ET AFFIRME SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

En cohérence avec sa mission et les objectifs de développement durable des Nations Unies, le Groupe s'appuie sur une politique d'investissement porteuse de sens et conforme à ses valeurs en conciliant performance et maîtrise des risques sur le long terme. Cette démarche lui permet de favoriser l'innovation et l'expertise, d'encourager le développement et le partage des bonnes pratiques et de participer à la création de valeur sur nos marchés avec ses clients et sociétaires. Il contribue ainsi à un monde durable, au bénéfice des patients et des citoyens.

Convaincu de l'impact des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise (ESG) sur la performance des portefeuilles d'investissement et de l'alignement d'intérêt nécessaire avec les objectifs plus larges de la Société, Relyens a renforcé ses engagements en adhérant en 2021 aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI – Principles for Responsible Investment). Le Groupe a ainsi rejoint un réseau international de plus de 3 000 investisseurs et sociétés engagés pour promouvoir des investissements responsables et de long terme.

L'ensemble de ses engagements du Groupe est formalisé dans la **Charte d'Investissement Responsable** qui est actualisée régulièrement et validée par les organes de gouvernance.

5 PILIERS D'ACTIONS :

- Soutenir les clients et sociétaires, acteurs du soin et des territoires, pour favoriser leur transition vers un modèle durable
- Promouvoir l'innovation dans le secteur du soin
- Dynamiser et soutenir le tissu économique local
- Financer les projets et sociétés à fort impact social et environnemental
- Contribuer au développement durable du secteur immobilier

Aussi, en tant qu'investisseur responsable et afin de s'inscrire dans une démarche de progrès, Relyens a sélectionné 4 Objectifs de Développement Durable (ODD), pour lesquels il souhaite contribuer :



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET DE PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Au travers de ses activités, Relyens donne **accès à des services de santé essentiels et de qualité**. Pour ce faire, la société apporte son soutien financier aux établissements de santé leur permettant de financer leurs investissements. Par ailleurs, Relyens **investit dans des sociétés innovantes** du domaine médical dont les produits développés permettent de répondre à des besoins médicaux encore non couverts.



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES SOIENT OUVERTES À TOUS, SÛRES, RÉSILIENTES ET DURABLES

Relyens met l'accent sur la **qualité de vie, en imaginant une urbanisation différente, en incluant le bien-être au cœur des préoccupations immobilières**, mais aussi en privilégiant des **projets de réhabilitation, ou encore en soutenant les collectivités territoriales**. Cette conduite est animée par la prise de conscience que la neutralité carbone et l'engagement sociétal des entreprises sont devenus des impératifs auxquels l'immobilier doit répondre immédiatement.



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE ET ENCOURAGER L'INNOVATION

L'un des engagements pris par Relyens est de soutenir **l'innovation et la recherche médicale** au travers de ses investissements afin d'accompagner la **révolution du numérique, le développement de technologie de rupture et la recherche médicale**. Ces investissements permettent d'apporter une réponse aux **risques de cybersécurité**, aux **risques médicaux** et aux risques liés **aux ressources humaines** afin d'améliorer la qualité des soins.



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE DES PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conscient que la réalisation des ODD ne sera possible qu'au travers de la **mobilisation des acteurs de la société civile, du secteur privé et public**, Relyens développe des relations étroites avec diverses organisations professionnelles en France et en Europe. Au travers de ces partenariats, Relyens développe une meilleure connaissance des enjeux du secteur sanitaire, social et territorial.

Par ailleurs, l'obtention du Label Transparence, délivré par le media Instit Invest – Agefi, souligne la transparence de Relyens en matière de gestion et de communication financière, son professionnalisme et ses initiatives récentes en matière d'investissement.

À l'échelle du Groupe, Relyens est également engagé dans plusieurs initiatives, dont notamment :

- **Un bilan carbone réalisé à l'échelle européenne** : une démarche volontariste qui permettra de mesurer l'impact réel et de décliner en conséquence le plan d'actions adéquat ;
- **La signature de la nouvelle Charte RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables)**, réseau de 2 400 entreprises et services publics français engagés. Ses objectifs : adopter des pratiques d'achats responsables et améliorer la qualité des relations avec les partenaires fournisseurs ;

À noter également qu'en 2021, Relyens a émis une dette obligataire durable pour un montant de 84 M€ permettant de renforcer les fonds propres réglementaires du Groupe dont l'objectif est d'investir dans des projets à fort impact environnemental et social.



03. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

A. Exclusions sectorielles et normatives

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Les engagements contenus dans la politique d'exclusion sectorielle, formalisés dans la Charte d'Investissement Responsable, concernent l'ensemble de la gestion directe et indirecte, cotée et non cotée, pour les titres de créances et valeurs mobilières du portefeuille. Relyens exclut ainsi les investissements suivants :

- Les sociétés réalisant plus de 25 % de leur chiffre d'affaires dans les secteurs suivants :
 - l'industrie du tabac
 - l'armement
 - l'alcool
- Les sociétés productrices d'énergie ou exploitantes minières dont plus de 25 % du chiffre d'affaires concerne le charbon
- Les fonds dont la part des encours dépasse 25 % dans l'industrie du tabac, de l'armement, du charbon et de l'alcool
- Toutes les créances et valeurs mobilières qui investiraient dans la production de mines antipersonnel et bombes à sous-munitions (en référence à la Convention d'Ottawa).

En ce qui concerne les investissements immobiliers, les secteurs concernés par les exclusions sectorielles sont identiques. Chaque dossier d'acquisition ou nouveau bail est étudié au cas par cas afin d'apprécier au mieux la situation.

EXCLUSIONS NORMATIVES

Relyens met également en œuvre une politique d'exclusion normative, formalisée dans la Charte d'Investissement Responsable, en excluant de sa gestion directe et indirecte, cotée et non cotée, pour les titres de créances et valeurs mobilières des sociétés ou des fonds dont le siège social est situé dans un pays classé comme autre que « Free » par l'organisme « Freedom House » (mise à jour annuelle de la liste).

Relyens exclut tout achat ou vente d'actifs avec un intermédiaire dont le siège social n'est pas situé dans un pays membre de l'OCDE.

Enfin, concernant les actifs cotés, Relyens effectue via un prestataire externe un reporting ESG biennuel contenant des éléments concernant le niveau de controverse des acteurs en portefeuille. Notamment, les émetteurs dont le niveau de controverse est jugé important ou sévère sont mis en évidence, et ces éléments constitueront ainsi un outil de pilotage.

B. Prise en compte des critères ESG

En outre, dans le cadre de sa gestion des actifs cotés (obligations et actions) et non cotés, Relyens est accompagné par un prestataire externe - Ethifinance - dont le travail s'appuie sur les données de plusieurs fournisseurs spécialisés dans le domaine extra-financier. Ainsi, afin de prendre en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion, Relyens bénéficie des informations ESG spécifiques à son portefeuille, transmises aux équipes via les documents suivants :

- **Rapport ESG** permettant de bénéficier d'une vision à 360° du portefeuille au regard de la prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sur les lignes détenues ;

- **Rapport Climat** reprenant les indicateurs suivants :

- Taxonomie, dont l'objectif est de permettre d'identifier la part des activités durables telles que définies par la Taxonomie Européenne
- Température, qui vise à analyser l'exposition aux grands enjeux environnementaux et calculer la trajectoire d'alignement sur des scénarios climatiques
- Biodiversité
- Intensité Carbone du portefeuille.

Les rapports ESG et Climat sont transmis annuellement par Ethifinance et sont utilisés pour élaborer le présent rapport qui est présenté au Comité De Gestion Financière (CDGF), instance de gouvernance exécutive relative à la gestion financière. Alors que jusqu'en 2022, Relyens n'analysait que son portefeuille coté, le Groupe a renforcé depuis la couverture ESG de son portefeuille en travaillant avec Ethifinance à l'ensemble de ses classes d'actifs.

Ainsi, en collaboration avec Ethifinance, pour étendre cette couverture ESG à l'ensemble des classes d'actifs, un référentiel personnalisé a été créé et envoyé aux sociétés de gestions (actifs cotés & non cotés), mais aussi aux gestionnaires d'immeubles (actifs immobiliers) et aux directions financières des hôpitaux.

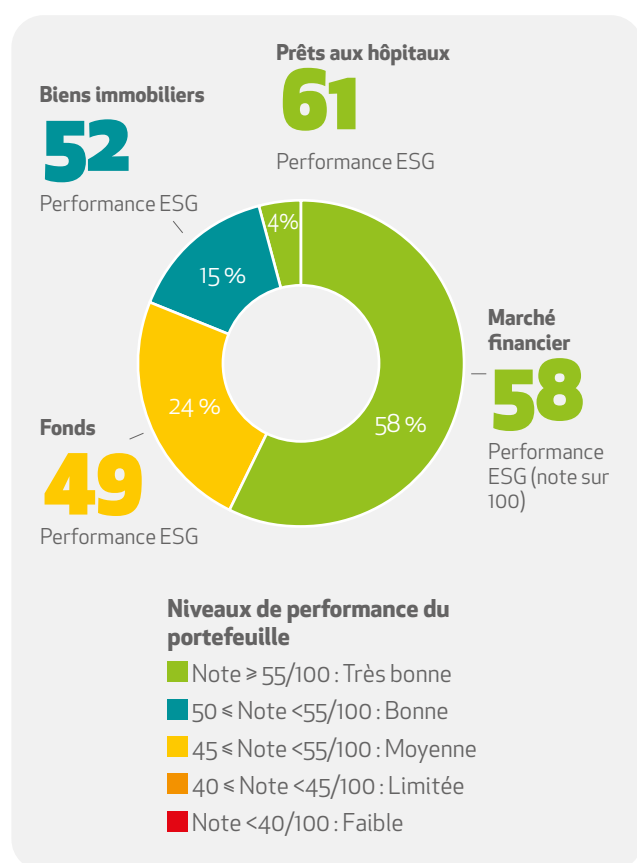
Ce questionnaire permet d'obtenir une compréhension approfondie de la stratégie de l'entreprise, de sa politique d'investissement ESG, ou plus précisément des informations sur ses performances environnementales (émissions de Gaz à Effet de Serre, consommation d'eau...), sociales (conditions de travail, égalité des chances) et de gouvernance (composition des instances, politique RSE, certifications et labels pour nos immeubles...).

Cela permet in fine à Relyens de réaliser son propre scoring ESG sur l'ensemble de son portefeuille selon la répartition suivante :

- **Actifs cotés sur les marchés financiers** : Actions, Obligations, Souverains
- **Actifs non cotés** : Fonds d'investissement, financement des hôpitaux, actifs immobiliers.

Les scorings ESG sont publiés en procédant à une distinction par classes d'actifs.

Performance ESG par actif (en % du périmètre analysé)



Pour une meilleure interprétation de ce scoring qui sera suivi dans le temps, l'échelle utilisée pour qualifier les notations obtenues est précisée en légende.

Source : Ethifinance

ACTIFS COTÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Relyens, conformément à ce souhait de promouvoir les questions ESG dans son portefeuille d'actifs, s'attache à appliquer une politique dite « responsable » dans ses placements cotés.

Le groupe souhaite par essence éviter les secteurs les plus polluants. La politique d'investissement se caractérise par ailleurs par le financement important alloué au secteur souverain et assimilé, dont la performance ESG ressort positivement. Enfin, Relyens est attentif à l'analyse de chacun des acteurs financés sur la dimension ESG en évitant les secteurs à controverse. Cela se traduit par un scoring ESG nettement supérieur à celui du niveau de son indice de référence ⁽⁴⁾.

Nb : tous les indices cités ci-après sont à lire « /100 »



Dans le détail, la poche actions, qui représente une faible part des encours du portefeuille (4%), affiche une très bonne performance ESG avec un indice de 56, en progression d'un point par rapport à l'exercice précédent. En effet, les émetteurs entrés dans la poche actions en 2022 affichent une très bonne performance moyenne de 57 et un niveau de controverse moyen de 2/5. En outre, le taux de couverture de la poche baisse entre les deux derniers exercices du fait d'un émetteur, non couvert, qui représente une part plus importante des encours. La poche souveraine porte largement la performance globale du portefeuille avec un indice de 75, malgré un recul de la notation de 2 points depuis le dernier exercice. Cela s'explique notamment par le fait que plusieurs états de l'UE ont vu leurs notations baisser depuis le dernier exercice, reculant respectivement de 2, 2 et 5 points. Le portefeuille ne présente pas d'évolutions en matière d'investissement dans les émetteurs souverains.

Enfin, la performance globale de la partie marchés financiers est portée par la poche obligataire avec un indice de 50 qui représente 76 % des encours et qui a progressé de deux points depuis l'exercice précédent. En effet, les sociétés sorties du portefeuille entre les deux exercices affichaient une performance moyenne de 43, tandis que les sociétés entrées en portefeuille affichent une performance moyenne de 53.

Enfin, une part importante et croissante des actifs obligataires est investie dans des titres labellisés Green (4,6 % du poids de la poche taux au 31/12/2022) et Sustainable (4,3 %), deux labels qui visent à orienter les investissements vers des initiatives favorables au respect de l'environnement.

ACTIFS NON COTÉS

L'analyse du portefeuille non coté ayant été initiée en 2022, celui-ci ne peut être comparé à un référentiel sur l'année précédente. Il servira donc de référence pour les années suivantes. Par ailleurs, contrairement au scoring sur les marchés financiers, aucun indice de comparaison n'a pu être retenu faute de données pertinentes.

1. ACTIFS IMMOBILIERS

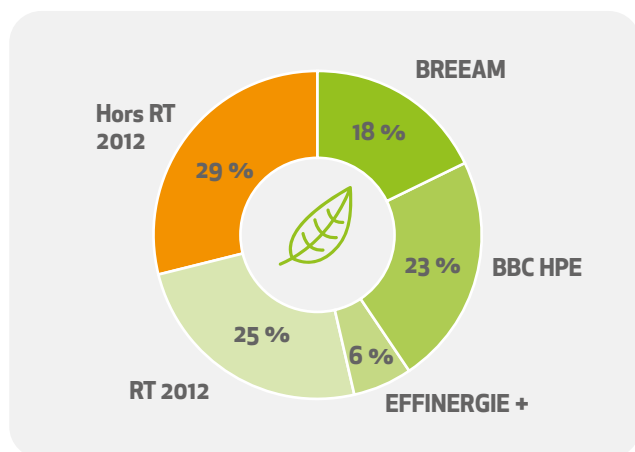
Relyens mène une politique d'investissement dynamique dans le développement de son portefeuille immobilier, détenu en pleine propriété et composé d'actifs résidentiels, tertiaires ainsi que de résidences gérées (résidences services seniors et EHPAD). Intervenant en proximité et au sein d'un environnement pleinement maîtrisé, Relyens participe au renouvellement du patrimoine immobilier de la métropole lyonnaise, territoire d'implantation historique du Groupe, mais aussi au sein d'autres agglomérations de la région AURA.

Relyens place deux préoccupations au cœur de sa gestion, ainsi que dans le processus de sélection de nouveaux actifs, à savoir :

- **La ville de demain** : la recherche d'une meilleure qualité de vie nécessite d'imaginer une urbanisation différente, d'inclure le bien-être au cœur des préoccupations immobilières, et de favoriser la réhabilitation ;
- **La performance responsable** : la neutralité carbone et l'engagement sociétal des entreprises sont devenus des impératifs auxquels l'immobilier doit répondre immédiatement.

En outre, le parc immobilier détenu par Relyens bénéficie aujourd'hui de bons fondamentaux avec 71 % d'actifs conformes a minima à la RT 2012, dont 47 % sont labellisés ou certifiés (BREEAM, HQE, etc.) :

Certifications environnementales au 31/12/2022



Afin de confirmer ses ambitions, Relyens a notamment pour objectif d'améliorer à terme sa politique ESG sur son parc existant :

- en maintenant une politique importante de réinvestissement tout en intégrant pleinement dans son exploitation le management de l'énergie et la biodiversité,
- en plaçant encore plus ses locataires au centre de sa gestion et de ses décisions.

Biens immobiliers

52

Performance ESG

La poche immobilière affiche un bon niveau de performance très nettement porté par le pilier social. Sur ce point, seuls deux actifs affichent une performance inférieure à 50 justifiée par leur gestion actuelle au regard des travaux de réhabilitation envisagés (réhabilitation lourde débouchant sur la production d'immeuble neuf) ou de leur situation locative spécifique.

Inversement, seuls 4 immeubles affichent une performance supérieure à 50 pour les thématiques « gouvernance et environnement ». Cela s'explique notamment par une note faible sur la thématique de la certification. En effet, si Relyens justifie de très bons fondamentaux s'agissant des labels bâtimentaires, aucune labellisation en matière d'exploitation n'a été mise en œuvre pour le moment. Nonobstant, le portefeuille « bureaux », relativement récent, est bien aligné par rapport aux contraintes réglementaires liées à la performance énergétique.

En matière d'exploitation, certaines thématiques nécessitent des améliorations, comme la prise en considération de la gestion de l'eau et de la biodiversité, l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement ou encore la mise en place d'une politique de sensibilisation et d'échange avec les occupants.

2. FINANCEMENT DES HÔPITAUX

Relyens, par ses valeurs et son activité, a fait le choix depuis plusieurs années de soutenir le secteur hospitalier. Le Groupe est devenu au fil du temps un acteur important du marché des prêts aux hôpitaux, permettant de financer les investissements de ces établissements.

Le Groupe réalise son activité de prêts à destination des établissements de santé via deux canaux :

- le marché obligataire, qui permet d'adresser notamment les hôpitaux de taille importante,
- le canal bancaire, via un partenariat noué avec Arkéa Banque.

Le Groupe a notamment investi plus de 175 M€ auprès de 40 établissements hospitaliers depuis la naissance du partenariat. Un comité d'investissement dédié a été créé et met au cœur de son processus de décision l'analyse des investissements des centres hospitaliers emprunteurs. Ainsi, Relyens participe à la rénovation et à la transformation du secteur hospitalier, pilier de nos sociétés. Au total, Relyens consacre plus de 11 % de ses actifs au financement des acteurs du soin.

La poche Hôpitaux affiche un très bon niveau de performance. Il est à noter que seuls 12 émetteurs ont été analysés, 42 n'ayant fourni aucune réponse, et 3 ayant un taux de réponse inférieur à 50 % n'ont pas été considérés dans l'analyse.

Prêts aux hôpitaux

61

Performance ESG

Toutefois, cette performance de 61/100 pour la partie Prêts aux hôpitaux est à nuancer : nous avons pu obtenir les informations désirées pour seulement 30 % de nos encours. Il est en effet difficile d'obtenir des données quantitatives des centres hospitaliers que nous finançons, car la majorité d'entre eux n'ont pas les moyens internes suffisants pour les collecter (manques de moyens financiers, sous-effectif, etc.).

Cependant, la démarche de Relyens s'inscrivant dans un horizon long terme, nous avons souhaité entamer une étape de sensibilisation auprès des hôpitaux concernés. L'objectif est de leur montrer l'importance d'une telle collecte d'informations et de les acculturer par étape à ces enjeux ESG afin que notre collecte s'améliore dans les années à venir.

3. FONDS D'INVESTISSEMENT (DETTES PRIVÉES ET PRIVATE EQUITY)

Private Equity

A travers son activité de capital investisseur, Relyens accompagne les entreprises innovantes de l'univers du soin à leurs débuts et/ou les soutient dans leurs projets de croissance. Notre Groupe s'appuie pour cela sur Relyens Innovation Santé, sa structure d'investissement axée sur la digitalisation des offres, les technologies de rupture et le développement de la recherche médicale, en partenariat avec Turenne Capital.

En complément, le Groupe diversifie ses investissements en souscrivant dans des fonds à dominante santé et intervient sur toute la chaîne de création de valeur en partant du soutien à la recherche pour l'innovation médicale, du développement produit et commercial, jusqu'à la transmission d'entreprises installées sur leurs secteurs.

Dettes privées

En tant qu'investisseur institutionnel, Relyens a dédié une part de ses actifs au financement de l'économie réelle, à destination des PME et des ETI. Forts de nos compétences en matière d'investissements financiers, nous complétons ainsi l'offre bancaire existante en accompagnant les entreprises à moyen-long terme tout en s'intéressant à leur bien-fondé en matière d'attractivité et de transparence (nos investissements renforcent l'attractivité et le développement des entreprises que nous finançons). Relyens est également investi dans plusieurs fonds d'investissement finançant des projets d'infrastructure en Europe avec l'idée de soutenir principalement des projets relatifs à la transition écologique.

En novembre 2021, aux côtés de 18 assureurs de France Assureurs et de la Caisse des Dépôts, Relyens a participé à la création du fonds d'investissement « Obligations Relance » doté à hauteur de 1,7 milliard d'euros, un des volets du Plan Relance du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les PME-ETI dans leur croissance et leur transformation après la crise sanitaire. Depuis 2022, Relyens confie la gestion de ses investissements en dette privée à Eiffel Investment Groupe, pionnier de l'investissement à impact positif. Les actifs de dette privée totalisent à ce jour un encours d'environ 120 M€, représentant un investissement dans 26 sociétés. Le portefeuille doit à terme atteindre une taille cible de 150 M€. Relyens a pour objectif de poursuivre ses investissements en optimisant le dispositif de sélection, le suivi des financements et la prise en compte de critères d'impact et d'ESG.

En complément, Relyens est un financeur actif auprès des acteurs territoriaux. Partenaires depuis 2018, Relyens et la société de gestion Sienna Credit ont notamment créé un véhicule dédié doté de 95 M€ géré par Sienna Credit afin de financer les besoins des acteurs du secteur public français. Plus de 80 opérations ont été réalisées via ce fonds Relyens Investissements & Territoires ainsi que par la participation à un autre fonds géré par Sienna et toujours réservé aux collectivités territoriales françaises pour un montant investi de 25 M€. Les investissements ont permis de participer activement aux financements de nombreux équipements publics, comme des écoles, des centres de tri et de valorisation, des logements sociaux ou encore des EHPAD publics. En cohérence avec ses objectifs sociaux et environnementaux, Relyens a réorienté la stratégie d'investissement du fonds exclusivement vers des projets à forte dimension écologique. Au total, ce sont environ 5 % de nos placements financiers qui sont consacrés au financement des acteurs territoriaux français.

Fonds

49

Performance ESG

Cette poche Dettes Privées affiche un niveau de performance de 49/100, avec notamment une bonne performance sur le pilier gouvernance où 69 % des encours analysés affichent un score supérieur ou égal à 50/100.

Le taux de réponse moyen, hors entreprises non analysées, atteint 98 %, 36 des 38 fonds analysés atteignant un taux de 100 %.

Concernant la partie non cotée (fonds de dette privée et private equity), Relyens est attentif à y décliner également ses engagements en matière d'investissement responsable.

C. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

En collaboration avec Ethifinance, Relyens a mis place en 2022 un nouveau référentiel pour évaluer ses contreparties (intermédiaires, courtiers, banques et sociétés de gestion) dans leurs pratiques sur les aspects ESG.

Cette démarche a pour objectif de :

- mettre en place un outil de suivi et de scoring ESG de nos contreparties sur la durée,

- utiliser ce nouveau référentiel lors des due diligences réalisées en amont de l'attribution de nouveaux mandats de gestion (fonds cotés et non-cotés),
- sensibiliser nos contreparties aux bonnes pratiques.

A terme, les critères ESG pourront être intégrés dans la prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats.

D. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Pour rappel, la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe, et classe les fonds de la façon suivante :

- Les fonds relevant de « l'article 6 » intègrent les considérations relatives au risque environnemental, social et de gouvernance (ESG) financièrement importantes dans le processus de décision d'investissement, ou expliquent pourquoi le risque lié au développement durable n'est pas pertinent, mais ne satisfont pas aux critères supplémentaires applicables aux produits relevant de l'article 8 ou de l'article 9 ;

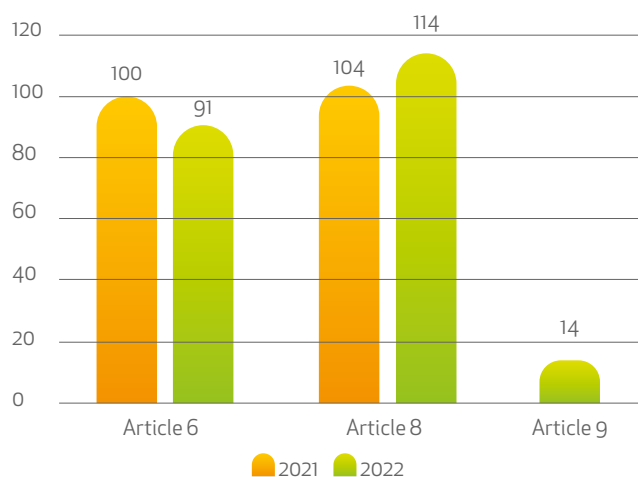
- Les fonds relevant de « l'article 8 » font la promotion des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable ;
- Les fonds relevant de « l'article 9 » ont un objectif d'investissement durable.



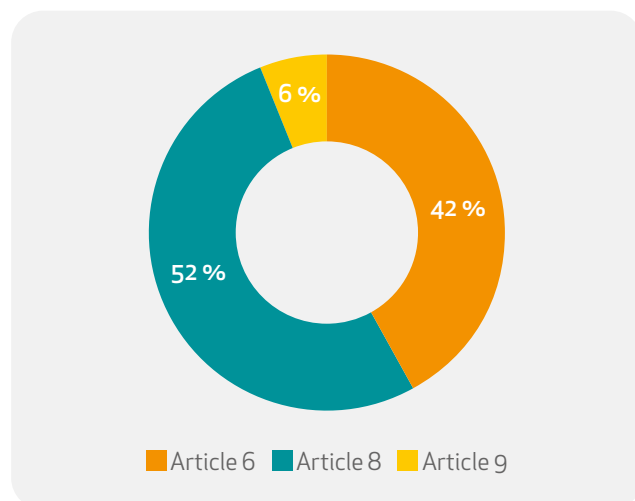
Ainsi, dans le cadre de sa gestion indirecte et directe, la liste des fonds classés Articles 8 et 9 SFDR dans lesquels Relyens a investi est la suivante :

SOCIÉTÉ DE GESTION	FONDS	CLASSIFICATION DU FONDS INVESTI
NORRON AM	NORRON SUSTAINABLE PRESERVE HIC	Article 9
CIAM	CIAM SATELLITE EVENT-DRIVEN	Article 8
COLVILLE CAPITAL PARTNERS	SILVER AUTONOMIE	Article 9
RIVAGE INVESTMENT	RIVAGE INFRA	Article 8
ARTEMID	ARTEMID SENIOR LOAN III	Article 8
VIVALTO PARTNERS	VIVALTO	Article 8
	VIVALTO SUN FUND	Article 8
ESSLING	ESSLING EXPANSION	Article 8
ARCHIMED	ARCHIMED	Article 8
	ARCHIMED PLATFORM II	Article 9
	MED 2	Article 8
EXTENS DEVELOPPEMENT	EXTENS DEVELOPPEMENT	Article 8
	EXTENS II	Article 8
	EXTENS III	Article 8
OCTO AM	OCTO CREDIT VALUE	Article 6
KARISTA	CAP DECISIF III	Article 6
EIFFEL INVESTMENT GROUP	FCT EIFFEL CROISSANCE DIR	Article 6
MEESCHAERT AM / AMILTON AM	AMILTON - 2I SELECTION	Article 6
TURENNE CAPITAL	SHAM INNOVATIONS SANTÉ	Article 6
	EMERGENCE	Article 6
APICIL AM	APICIL STRATÉGIE HAUT RENDEMENT	Article 6
ZENCAP AM	FCT ZENCAP INFRA	Article 6
TRUFFLE CAPITAL	TRUFFLE CAPITAL	Article 6
SIMBA SANTÉ	SIMBA SANTÉ 2	Article 6
UI	INSERM TRANSFERT INITIATIVE	Article 6
	CAP 7	Article 8
	MAJYCC SANTE	Article 8
FUNDROCK	OBLIGATIONS RELANCE	Article 8
	FONDS OBLIGATIONS RELANCE	Article 8
ELIGE CAPITAL	ELIGE CAPITAL	Article 6
ELIGE CAPITAL	ELIGE CAPITAL 2	Article 6
FOREPONT	FOREPONT	Article 6
BUTLER INVESTEMENT MANAGERS	BUTLER EUROPEAN HIGH YIELD FUND	Article 8

Montant en cours en M€ par article



Répartition des fonds par article (en M€ d'encours)



Depuis 2021, Relyens a renforcé son engagement en matière d'investissement responsable. Cela se traduit par la classification de 2 fonds en Article 9 compte-tenu de leur contribution significative aux objectifs de durabilité.

En 2022, le Groupe a investi dans 7 nouveaux fonds pour un montant de 29,5 M€ d'encours (en VM) dont :

- 4 fonds classés Article 8 qui ont démontré leur engagement envers des pratiques durables et une gestion responsable des investissements
- 1 fonds classé Article 9 soulignant son impact positif et significatif sur les enjeux environnementaux et sociaux
- 2 fonds classés en Article 6.

Ces avancées témoignent de l'engagement de Relyens envers la durabilité et de sa volonté de créer un impact positif à travers ses activités d'investissement.

Nous continuerons à rechercher des opportunités d'investissement responsables et à promouvoir des pratiques durables au sein de notre groupe Relyens.



04. RESSOURCES

A. Moyens déployés...

Au sein de Relyens, les enjeux liés à l'Investissement Responsable sont pris en charge par la Directrice des Investissements, membre du Comité Groupe de Relyens.

Par ailleurs, depuis 2021, Relyens a mis en place le Comité ImpACT2025 pour piloter l'exécution de son projet stratégique et assure à ce titre le suivi de sa démarche RSE (engagements sociétaux). La Directrice Culture & Change, en charge de la RSE, est membre des Comités Groupe et ImpACT2025.

De plus, Relyens a recours à des prestataires externes et fournisseurs de données qui l'accompagnent dans sa prise en compte des critères ESG.

SUR LE PLAN DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

En 2022, Relyens a pris plusieurs mesures et initiatives dans le domaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et de la lutte contre le changement climatique, comme notamment :

- La réalisation d'un bilan carbone pour ses entités Relyens Mutual Insurance et Relyens SPS concernant ses activités directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3), en France, Espagne, Italie et Allemagne
- La sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à la démarche bilan carbone - 60% d'entre eux ont été associés à son élaboration
- L'animation des Fresques du climat auprès des collaborateurs et proposition d'ateliers citoyens aux collaborateurs volontaires
- L'organisation d'événements lors de la Journée Mondiale de l'environnement et des Semaines du développement durable
- La diffusion de podcasts mensuels faits par les collaborateurs pour les collaborateurs afin de favoriser les écogestes
- La réalisation d'actions concrètes pour réduire les déchets, favoriser le tri, sensibiliser à la mobilité douce
- L'intégration des critères de sobriété numérique à ses contrats d'intéressement
- La mise en place d'actions pour la sobriété énergétique (réduction des températures, fermeture de certains espaces, jours imposés de télétravail).

Ces actions se poursuivent sur l'année 2023, avec notamment :

- La définition et le déploiement d'une stratégie bas carbone pour réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre
- L'organisation de temps forts autour des enjeux RSE auprès du management et des collaborateurs
- Le lancement d'un projet pour se préparer aux évolutions réglementaires (CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive)
- Le recrutement d'un chargé de missions RSE pour amplifier la démarche
- La formation et la sensibilisation des directeurs du groupe
- L'analyse de double matérialité (matérialité financière et matérialité à impact)
- Le déploiement de la formation achats responsables.

EN PARTICULIER SUR LE VOLET INVESTISSEMENT EN 2022

- L'établissement d'un référentiel ESG et Climat des actifs non cotés de l'entreprise en collaboration avec notre prestataire externe Ethifinance
- Le renforcement des ressources consacrées à l'ESG au sein du Département Investissements, avec des réunions hebdomadaires dédiées et le recrutement d'un alternant
- L'élaboration d'une charte d'engagement et politique de vote, via le prestataire externe Proxinvest.

EN 2023

- La mise en œuvre de notre charte d'engagement et politique de vote
- Le lancement de la réalisation du premier reporting « blanc » des PRI, étant l'un des partenaires signataires
- La création d'un référentiel spécifique aux participations non cotées détenues en direct.

B. Prise en compte de la démarche RSE au niveau de la gouvernance

LE COMITÉ DE MISSION

En 2022, Relyens a nommé son Comité de mission. Élément essentiel au dispositif d'Entreprise à Mission, la vocation de ce comité est d'évaluer la bonne exécution de la mission.

Ses 7 membres - parties prenantes externes et internes à l'entreprise - analysent scrupuleusement les engagements pris par Relyens au travers des actions concrètes mises en œuvre pour les atteindre ainsi que de leur impact. Son évaluation est présentée annuellement dans un rapport dédié. Ce document officiel est rendu public et est joint au rapport de gestion partagé à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Constitué de parties prenantes externes et internes, le Comité de mission livre un regard extérieur, incitant le Groupe à questionner et à se dépasser tout en restant fidèle à sa mission. Il va l'aider à accroître son impact et à améliorer durablement ses actions au bénéfice de ses clients et de leurs bénéficiaires, les patients et les citoyens.

Pour cela, le Comité de mission dispose des moyens suivants :

- L'accès à toutes les informations nécessaires à la vérification de la bonne exécution de la mission : présentations, études, enquêtes clients, interventions thématiques ou d'experts sur les sujets en lien avec notre mission...
- L'accès à la personne en charge de la mission, un lien avec Relyens pour répondre aux questions du comité, accéder à l'information utile, mettre en relation avec les bons interlocuteurs ; il s'agit d'une ressource facilitatrice pour permettre d'assurer le bon fonctionnement du comité, délivrer ses missions et remettre ses conclusions.

Pour jouer pleinement ce rôle, le Comité a été constitué en tenant compte des critères suivants :

- Un groupe restreint, de nombre impair pour faciliter la prise de décision
- Parité hommes / femmes
- L'intégration de membres du Conseil d'administration, de collaborateurs et de parties prenantes externes afin de favoriser la proximité entre la gouvernance non-exécutive, la gouvernance exécutive de Relyens et ce comité
- Enfin, des membres aux profils variés et complémentaires qui ensemble couvrent toutes les dimensions de la mission. Il s'agit de personnalités qui représentent les sociétaires et clients pour chacun de nos marchés, d'autres qui connaissent le métier de l'assurance et ses enjeux de transformation, mais aussi un profil innovant d'entrepreneur ainsi qu'une personnalité impliquée dans le développement durable.

Son mandat étant de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à fin 2025, ce comité accompagnera Relyens pendant la durée de son plan stratégique ImpACT2025, qui a été construit à partir de la mission de Relyens.

 [Découvrir son évaluation](#)

UN AUDIT BISANNUEL

En tant qu'Entreprise à Mission, Relyens doit être régulièrement évalué par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), 18 mois après le dépôt de la mission dans les statuts de l'organisation et ensuite, tous les 2 ans.

Se conformant à une réglementation stricte, l'OTI s'assure de la bonne exécution des engagements de Relyens sur l'ensemble de ses entités juridiques, en tenant compte de la singularité de sa mission, de ses caractéristiques propres, de son environnement et de sa dynamique interne.

Il formule un avis extérieur robuste et homogène qui garantit la crédibilité et l'objectivité de la démarche engagée par Relyens. Il évalue également l'impartialité du Comité de mission. Pour exercer ce rôle, Relyens a choisi le cabinet Mazars.

 [Découvrir ses rapports](#)

Les critères ESG sont pris en compte dans le fonctionnement des comités internes qui se chargent de la revue des reportings ESG. Par ailleurs, la démarche d'investisseur responsable est supervisée et prise en charge par le Département Investissements.

En 2023, au travers du projet CSRD, Relyens renforcera les collaborations entre les départements (RSE, risk management, Investissements, financier).

A ce jour, les critères ESG ne sont pas pris en compte dans la politique de rémunération des dirigeants. En effet, la société a souhaité se concentrer dans un premier temps sur la mise en place d'une stratégie RSE, la fixation d'objectifs, la mise en place d'une feuille de route et l'organisation de son pilotage via le comité ImpACT2025.

05. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

A. Stratégie d'engagement

En tant que signataire des PRI, Relyens s'engage à respecter le principe n°2 demandant aux signataires d'être des investisseurs actifs, qui prennent en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques. Ainsi, l'engagement de Relyens prend diverses formes auprès de ses participations, selon les types de gestion d'actifs.

Concernant nos actifs cotés sur les marchés financiers, nous avons mis en place :

- L'exercice des droits d'actionnaires par le vote lors des assemblées générales (plus de précisions sur la politique de vote dans le paragraphe suivant)
- Une politique de due diligence financière et extra financière
- Un dialogue constructif avec les sociétés détenues.

Concernant nos actifs non cotés

FINANCEMENT DES HÔPITAUX

- Évaluation de l'objet des financements hospitaliers afin d'encourager les investissements positifs
- Mise en place d'un dialogue ESG avec les établissements financés.

FONDS D'INVESTISSEMENTS (GESTION EN DIRECT OU DÉLÉGUÉE)

Concernant les investissements via les filiales d'investissement : présence aux conseils d'administration ou comité stratégique, exercice des droits d'actionnaires par le vote lors des assemblées générales, mise en place d'un dialogue constructif avec les sociétés détenues.

Concernant les investissements en tant que souscripteurs à des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion, Relyens échange notamment sur sa stratégie financière, ESG et de vote.

DETTE PRIVÉE

- Un dialogue constructif avec la société de gestion Eiffel Investment Group qui gère la majorité des encours dette privée de Relyens, afin d'échanger notamment sur la stratégie financière et ESG,
- La participation aux différents votes soumis par les participations aux créanciers (amendements de la documentation, validation de nouveaux actionnaires ...)
- Le suivi de la stratégie ESG des autres fonds de dettes.

En résumé, notre démarche d'engagement vise à concerner l'ensemble des acteurs financés par notre politique d'investissement, pouvant appartenir ou non à notre écosystème (univers de la santé ou en lien avec les acteurs territoriaux). Cette approche nous permet in fine d'améliorer les pratiques des sociétés sur les thématiques ESG d'entreprise, en cohérence avec la mission d'intérêt général que nous nous sommes fixés.

B. Politique de vote

ACTIFS COTÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

En 2023, Relyens Mutual Insurance met en œuvre sa politique de vote et exerce son droit sur l'ensemble de son portefeuille d'actions cotées (zone Euro) en utilisant la plateforme de vote « Proxyexchange » du prestataire ISS.

A cet égard, le groupe a fait appel aux services de PROXINVEST pour élaborer une politique de vote en ligne avec ses principes ESG. PROXINVEST est une agence française indépendante d'analyse de gouvernance et de politique de vote qui accompagne les investisseurs dans l'analyse des résolutions proposées lors des assemblées générales d'actionnaires des sociétés cotées.

ACTIFS NON COTÉS

FONDS D'INVESTISSEMENTS (GESTION EN DIRECT OU DÉLÉGUÉE)

Concernant les participations détenues via nos filiales d'investissement, Relyens s'engage à participer aux assemblées générales et à exercer son droit de vote. Concernant les fonds dans lesquels Relyens est investisseur, il est prévu de demander aux sociétés de gestions la mise en place d'une grille d'analyse de ces contreparties portant sur :

- leur recours ou non à une politique d'engagement et de vote et son contenu,
- leur exercice du vote (taux de participation, d'opposition...).

DETTE PRIVÉE

Relyens continuera de voter pour les consultations, notamment en cas de demande de dérogation écrite accordée par les créanciers à un cas de défaillance prévu par le contrat de prêt ou contrat obligatoire.

Relyens continuera d'exercer son droit de vote aux consultations soumises par ses participations dans le cadre de la gestion déléguée à Eiffel, notamment lorsque qu'un désistement est demandé à la suite d'un bris de covenant.

06. REPORTING SUR LES SUJETS CLIMATIQUES

A. Eligibilité et alignement à la taxonomie européenne

L'éligibilité d'une activité économique à un ou plusieurs objectifs de la Taxonomie est déterminée sur la base d'un rapprochement entre les descriptions légales des activités économiques éligibles (Règlement Délégué (UE) 2021/2139) et les activités réellement exercées par les émetteurs analysés. Afin de réaliser l'analyse d'éligibilité sur l'ensemble du périmètre concerné, Ethifinance a déterminé au cas par cas les activités économiques éligibles sur la base des 736 activités économiques composant la Nomenclature NACE.

Les six objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne sont l'atténuation du changement climatique, l'adaptation, l'eau, l'économie circulaire, la pollution et la biodiversité.

L'alignement d'une activité économique avec la Taxonomie nécessite qu'elle réponde aux critères légalement définis dans le Règlement Délégué (UE) 2021/2139. La méthodologie de modélisation utilisée par Ethifinance propose une transposition

de ces critères légaux en un coefficient d'alignement au niveau de chacune des 736 activités, basé sur :

- une cartographie des activités éligibles pour chacun des objectifs environnementaux (voir ci-dessus),
- une analyse avancée de chacun des critères d'alignement du règlement délégué : seuil d'émission de carbone, benchmark, conformité avec d'autres règlements européens, etc. . .
- une analyse du marché européen ou national au regard de la conformité aux critères d'alignement.

Bien que la méthodologie d'analyse et de consolidation de la part verte⁽⁵⁾ se fonde en priorité sur la donnée publiée par les entreprises, l'analyse actuelle est réalisée majoritairement au travers d'estimations sectorielles fondées sur des données modélisées. En dépit du fait que ces analyses sont fondées sur la base des textes européens, seule une analyse approfondie peut permettre de déterminer l'éligibilité et l'alignement exacts d'une entreprise et du portefeuille.

A l'échelle du portefeuille Relyens, les actifs Prêts et hôpitaux n'étant pas soumis à la directive européenne NFRD (Non Financial Reporting Directive), ils ne sont pas inclus au calcul d'éligibilité et d'alignement. Aussi, les principales contributions à l'éligibilité à la taxonomie sont les secteurs de l'immobilier, de l'énergie et des transports.

	Atténuation		Adaptation	
	Eligibilité	Alignement	Eligibilité	Alignement
Portefeuille	34 %	4 %	33 %	NA
Marché financier	13 %	2 %	12 %	NA
Fonds	6 %	2 %	6 %	NA
Immobilier	100 %	11 %	100 %	NA

• **Encours soumis à la taxonomie** : il s'agit de la part des encours du périmètre analysé (actifs cotés et non cotés, fonds, immobilier) qui ont l'obligation de reporter sur les indicateurs taxonomie. Pour les entreprises, ce sont notamment celles soumises à NFRD (+ de 500 salariés et de 40 M€ de chiffre d'affaires).

• **Éligibilité taxonomie** : il s'agit de la base d'éligibilité au niveau d'une activité et non d'une entreprise. Une activité est considérée comme éligible si elle fait partie de la liste des activités dites «durables» définies par le règlement Taxonomie. Pour connaître la part d'éligibilité d'une entreprise, on regarde sa part de chiffre d'affaires réalisée dans des activités éligibles.

• **Alignement taxonomie** : si une activité est listée dans le règlement Taxonomie (éligible), un certain nombre de critères sont alors à respecter afin qu'elle soit considérée comme une activité alignée.

Comme nous pouvons le constater, les parts d'alignement sont souvent très faibles pour deux raisons : le manque de données reportées sur le sujet et donc le recours aux estimations sectorielles, et le fait que les critères techniques sont plus ou moins exigeants. Selon les sources, l'alignement moyen des portefeuilles en 2022 s'élève à 2,5%. Avec un taux de 4% d'investissements dans les sociétés durables, le portefeuille Relyens affiche donc une performance supérieure à la moyenne.

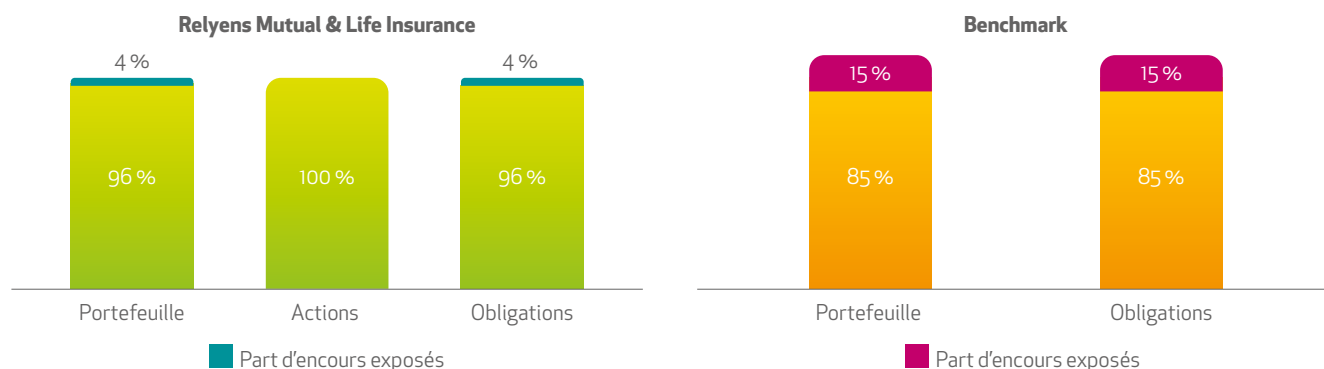
(5) La part "verte" des activités d'une entreprise ou d'un produit financier représente celles qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental, par opposition à la part « brune », qui consisterait à l'inverse à définir le champ des activités économiques accélérant le réchauffement climatique.

B. Exposition des actifs aux combustibles fossiles

ACTIFS COTÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Les émetteurs impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour au moins une partie de leur chiffre d'affaires représentent 4% des investissements Relyens contre 15% pour le benchmark. Parmi ces investissements, 2% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

Dans les faits, cela concerne trois émetteurs du secteur Pétrole et Gaz.



Source : Ethifinance

Indice : Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 year TR Index Value Unhedged

C. Trajectoire de réchauffement suivie par les actifs

Le Groupe souhaite mener une réflexion sur la mise en place d'un objectif quantitatif en matière de stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. A ce titre, Relyens a réalisé en 2023 son Reporting climat pour l'exercice 2022, dont une section est dédiée à la trajectoire de réchauffement suivie par le portefeuille. Ce document concerne les actifs cotés et repose sur une distinction entre poches actions et obligations, en soulignant les principaux émetteurs contribuant positivement ou négativement au respect d'une trajectoire de 1,5°C. Les indicateurs d'alignement température produits par Ethifinance reposent sur trois méthodes différentes dont le choix dépend de la donnée disponible des émetteurs (voir en annexe le détail des méthodes SDA, GEVA et approche absolue).

Concernant les indicateurs d'intensité carbone du portefeuille, les indicateurs d'empreinte carbone produits par Ethifinance sont estimés sur la base des approches suivantes :

- **Poche Marché Financier** : les données proviennent de l'agence indépendante de notation Inrate. L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains. Le modèle d'impact climatique Inrate permet de calculer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des entreprises dans leur ensemble. Il évalue les émissions directes résultant des activités de production (Scope 1)⁽⁶⁾ ainsi que les émissions indirectes associées aux produits de l'entreprise (Scopes 2 et 3) ;
- **Pour les actifs non cotés**, lorsque la donnée n'est pas reportée par les émetteurs, Ethifinance a développé un outil d'estimation des émissions de GES des entreprises (détails en annexe).

Compte tenu des limites du modèle d'évaluation, notamment le risque de double comptage sur le Scope 3 qui représente la plus grosse pondération de l'indicateur, il est encore prématuré de communiquer sur ces indicateurs. Cependant, cette approche permet à Relyens d'identifier les émetteurs et les secteurs les plus polluants en la matière. Ces évaluations annuelles des actifs permettent a posteriori d'opérer un arbitrage sur les positions afin de réduire leur empreinte carbone.

(6) Scope 1 : les émissions directes (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication).

Scope 2 : les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques (missions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit).

Scope 3 : les autres émissions indirectes (toutes les autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...)).

D. Biodiversité – Coût environnemental attribuable

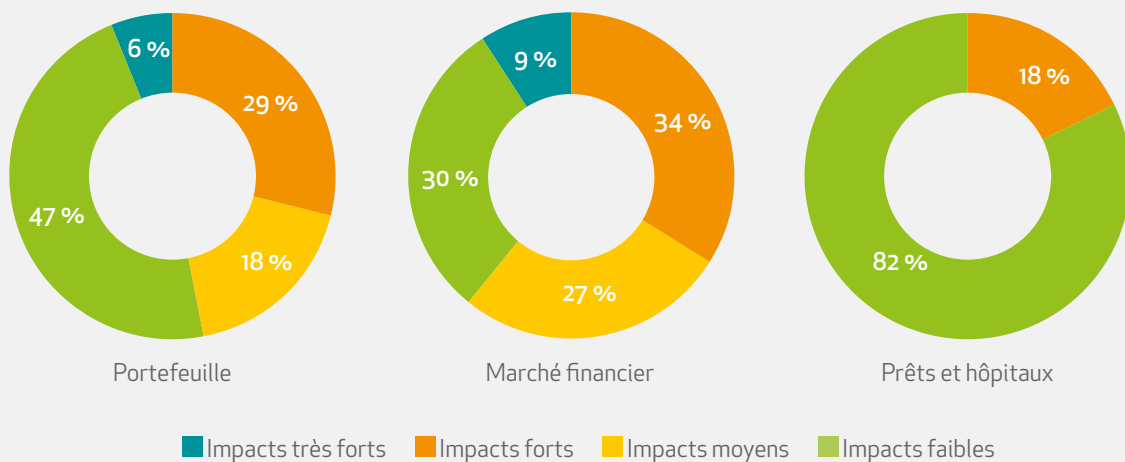
Les principaux objectifs de la Convention sur la diversité biologique concernent la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources énergétiques. Dans le cadre de notre engagement envers ces objectifs, nous avons effectué notre premier reporting en 2022 pour l'exercice 2021 afin d'évaluer les impacts de nos actifs cotés sur la biodiversité en s'appuyant sur la méthodologie proposée par notre prestataire externe Ethifinance, qui a fourni des indicateurs de biodiversité basés sur les données d'ENCORE.

ENCORE est une plateforme développée par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (UNEP-WCMC).

Il est important de noter que cet indicateur présente certaines limites. Tout d'abord, il peut y avoir un biais sectoriel important, bien qu'il soit atténué par la gradation et la pondération en fonction du chiffre d'affaires et du secteur. Cela évite de pénaliser certains secteurs par rapport à d'autres. En complément, cet indicateur ne prend pas en compte les initiatives, actions et démarches d'atténuation des entreprises.

Selon les résultats obtenus, nous constatons que 6% de nos encours globaux ont un impact très fort sur les différents actifs du capital naturel. L'objectif est de prendre en compte cette analyse pour les intégrer dans nos réflexions pour atténuer l'impact de nos investissements sur la biodiversité.

Relyens Mutual & Life Insurance



Source : Ethifinance



07. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

A. Processus de prise en compte des risques

La revue des risques opérationnels en matière d'investissements est réalisée par les équipes du Contrôle Interne en collaboration avec le Département Investissements. La méthodologie d'identification et de suivi des risques s'appuie sur une approche par processus et permet une mise à jour a minima annuelle de la cartographie des risques.

L'identification des risques opérationnels repose à la fois sur une approche ascendante (appréhension des risques connus et suivis de manière permanente par le Département des risques) et sur une approche descendante (l'opérationnel alimente continuellement la cartographie des risques).

Un calendrier reprend l'ensemble des contrôles a posteriori liés aux investissements et détaille leur fréquence pour chaque année. Les contrôles de premier niveau, effectués directement par les opérationnels concernés, font partie intégrante de la démarche d'évaluation et de maîtrise des risques. Un plan de contrôle dédié au second niveau est en place et couvre les activités Front Office, Risk Management et Back Office. Les résultats de ces contrôles sont analysés une fois par an

a minima par le Contrôle Interne, ce qui permet une mise à jour de la cartographie des risques opérationnels pour les investissements.

En ce qui concerne l'identification des risques ESG, Relyens a structuré son travail pour cet exercice autour des exigences de reporting découlant du décret d'application de l'Article 29 de la loi Energie Climat.

Suite à l'identification des principaux risques ESG auxquels le Groupe est exposé (cf. ci-dessous), Relyens mène une réflexion afin de mettre en place un système de priorisation de ces risques sur la base d'une échelle de notation allant de 1 à 4. Des éléments d'atténuation de ces risques ont néanmoins été identifiés dès cet exercice.

Au niveau de l'équipe de contrôle interne, une démarche de prise en compte des risques ESG associés aux principaux processus opérationnels est en cours de mise en place.

B. Risques liés à des facteurs environnementaux

Relyens inclut dans son rapport les risques de durabilité spécifiques aux investissements jugés les plus significatifs, lors d'un travail effectué avec un prestataire externe. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des risques liés à des facteurs environnementaux identifiés :

	Actuel / Emergent	Exogène / Endogène	Occurrence	Intensité	Horizon de temps
Inondation & Montée des eaux	Emergent	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
Vagues de chaleur	Actuel	Exogène	Fréquente	Moyenne	Court
Evénements météorologiques extrêmes	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
Règlementations en matière d'énergie ou de changement climatique	Actuel	Exogène	Fréquente	Forte	Court
Obligations de transparence	Actuel	Endogène	Fréquente	Forte	Court
Investissements infructueux dans de nouvelles technologies	Actuel	Endogène	Peu fréquente	Forte	Moyen
Modification des préférences des consommateurs	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Moyen
Procédures juridiques / Risques liés à des activités présentant un risque de contentieux	Actuel	Endogène	Fréquente	Faible	Court
Risque de pandémie	Actuel	Exogène	Moyenne	Forte	Court

L'occurrence des risques est considérée par Relyens comme fréquente lorsqu'ils sont fortement susceptibles de se produire au minimum tous les 2 à 3 ans, comme moyenne lorsque ceux-ci sont susceptibles de se produire tous les 5 ans au minimum, et peu fréquente au-delà.

La qualification de l'intensité du risque dépend du nombre d'impact sur le cadre conventionnel de gestion des risques

(risques de marché, de crédit, de liquidité, opérationnel) ainsi que du nombre de parties prenantes touchées en interne et en externe.

L'horizon de temps est estimé court par Relyens lorsqu'il est inférieur à 5 ans, moyen lorsqu'il est compris entre 5 et 20 ans, et long lorsqu'il est supérieur à 20 ans.

C. Description des principaux risques identifiés, ainsi que de leur articulation au sein du cadre conventionnel de gestion des risques

RISQUES PHYSIQUES

INONDATION ET MONTÉE DES EAUX

La submersion par l'eau de certains espaces en raison de chutes de pluie, de crues et/ou de la montée du niveau des eaux a été identifiée par Relyens parmi les principaux risques physiques, notamment en raison des investissements immobiliers. Les actifs immobiliers de Relyens ne se situent pas sur les littoraux mais globalement à Lyon et sa région. Le risque provient donc majoritairement des chutes de pluie et des crues des cours d'eau locaux. L'appréhension de ce risque au sein de la gestion des risques est couverte principalement par la souscription de police d'assurance.

ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES (VAGUES DE CHALEUR, CYCLONES, OURAGANS, SÉISMES)

Comme l'atteste le dernier rapport du GIEC, les risques de vagues de chaleur et événements météorologiques extrêmes ne cessent d'augmenter à mesure que s'intensifie le réchauffement climatique. Toutes les régions du monde sont touchées bien que certaines demeurent plus vulnérables. Dans ce cadre, plusieurs classes d'actifs sont concernées, et notamment les actifs cotés et l'immobilier. Pour les actifs cotés, Relyens met en place une stratégie de diversification sectorielle au sein de son portefeuille permettant d'atténuer le risque. Les actifs immobiliers devront être progressivement plus résilients afin d'atténuer les impacts des vagues de chaleur et, de manière plus indirecte, de réduire les émissions carbone des bâtiments. Afin d'atténuer ce risque, Relyens met en place une approche « best in class » pour les actifs immobiliers neufs et récents (sélection d'actifs performants et bénéficiant de labélisations reconnues telles que BREEAM, HQE etc.) et une approche « best in progress » pour les actifs anciens (évaluation ESG des actifs et plan d'amélioration correspondant).

Par ailleurs, Relyens a identifié ses actifs cotés comme étant exposés à ce risque puisqu'une part des encours est investie dans le secteur de l'assurance et de la réassurance.

Le risque lié aux événements météorologiques extrêmes a été identifié par le Groupe comme ayant un impact sur les risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnels.

RISQUES DE TRANSITION

RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE D'ÉNERGIE OU DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les travaux de Relyens ont permis d'identifier ce risque principalement pour les actifs immobiliers. Parmi ces réglementations, il convient de citer le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET), le décret tertiaire, auquel une partie des actifs immobiliers du Groupe est soumise. Relyens avait identifié ce risque et avait anticipé les exigences du décret en mettant en place une remontée efficace d'informations en matière de performance énergétique avant son entrée en application.

Par ailleurs, le Groupe s'engage en faveur de la rénovation des bâtiments minimisant le risque de transition associé aux exigences réglementaires.

Enfin, de manière commune à l'ensemble des classes d'actifs, la politique d'exclusion sectorielle permet d'atténuer le risque, notamment financier, lié à la réglementation en matière de changement climatique (par exemple : exclusion du charbon, mise en place d'un reporting climat pouvant être utilisé comme outil de pilotage afin d'orienter les actifs cotés vers des secteurs durables).

Le risque lié à la réglementation en matière d'énergie ou de changement climatique a été identifié par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de crédit et de liquidité.

OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE

La réglementation en vigueur ainsi que les parties prenantes poussent de manière croissante les investisseurs à améliorer et renforcer leur reporting extra-financier. Néanmoins, ce point de vigilance peut être identifié comme un risque autant que comme une opportunité afin de mettre en place les moyens internes et les plans d'actions qui serviront à plus long terme à préserver la valeur des actifs et à identifier les actifs investis les plus à risque d'un point de vue ESG. C'est dans ce cadre que Relyens a mis à jour en 2022 sa charte d'investisseur responsable ainsi que sa démarche concernant l'ensemble des classes d'actifs.

INVESTISSEMENTS INFRUCTUEUX DANS DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les investissements dans de nouvelles technologies, notamment celles permettant la transition vers une société moins carbonée, participent à un développement durable mais peuvent revêtir un risque en cas d'échec des technologies en question. Ce risque a été identifié principalement pour les activités de private equity, notamment dans le secteur de la santé, et les actifs cotés. Relyens estime que la diversification de ses classes d'actifs permet d'atténuer ce risque. De la même manière, en private equity, Relyens travaille avec plusieurs sociétés de gestion, permettant ainsi de diversifier les investissements en technologie réalisés dans le secteur de la santé. A l'échelle des actifs cotés, le portefeuille contient une part marginale d'acteurs appartenant au secteur des transports, ce qui contribue à minimiser le risque. En effet, les émetteurs du secteur des transports, dont les enjeux d'électrification pourraient constituer un risque si cette technologie ne produit pas les effets escomptés, sont fortement exposés.

Le risque lié aux investissements infructueux dans de nouvelles technologies a été identifié par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de marché, de crédit et de liquidité.

RISQUES DE RESPONSABILITÉ

MODIFICATION DES PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS

La transition environnementale entraîne une prise de conscience globale qui implique des changements d'habitudes chez de nombreux consommateurs. Ces changements peuvent concerner le détournement de certains secteurs ou produits, l'attachement aux politiques RSE mises en place par les sociétés productrices, ou encore des changements globaux de mode de vie, avec le recours massif au télétravail par exemple. Relyens identifie ainsi ce risque comme concernant l'ensemble des classes d'actifs dans lesquelles il est investi.

Sur la poche cotée en particulier, il s'assure de la diversification sectorielle des encours pour le portefeuille et réalise des reportings ESG et des reportings climat annuels, afin de s'assurer de la présence en portefeuille d'émetteurs dont le niveau de performance ESG est satisfaisant.

En ce qui concerne les actifs immobiliers, Relyens prend progressivement en compte le sujet du bien-être des occupants dans un souci de rendre les bureaux plus attractifs. En phase d'acquisition, Relyens est attentif à la labellisation des immeubles et souhaite notamment mener un travail de réflexion autour des labels ciblant la qualité de vie au travail ou encore la connectivité des bâtiments.

Le risque lié à la modification des préférences des consommateurs a été identifié par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de crédit et de liquidité.

PROCÉDURES JURIDIQUES / RISQUES LIÉS À DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE DE CONTENTIEUX

En cas de controverse importante d'un point de vue ESG, la responsabilité des émetteurs (cotés et non cotés) en portefeuille est susceptible d'être engagée devant la justice. Ces procédures peuvent avoir un impact plus ou moins fort sur l'entreprise en question, d'un point de vue financier mais également réputationnel. Dans ce cadre, Relyens réalise de manière annuelle un reporting ESG sur ses actifs cotés contenant un suivi du niveau de controverses sur l'ensemble des émetteurs. Ainsi, Relyens opère un tri des émetteurs selon le niveau de gravité des controverses auxquelles ces derniers sont exposés, selon un score allant de 1 à 5. Les émetteurs dont le niveau de controverse s'élève à 4 et 5 (controverses importantes et sévères) sont mis en exergue puis analysés, et une décision particulière est prise quant à la conservation du titre en portefeuille. Cet élément permet d'atténuer le risque lié.

Les risques liés à des activités présentant un risque de contentieux ont été identifiés par le Groupe comme ayant un impact principalement sur le risque opérationnel et financier.

RISQUES LIÉS À L'APPARITION D'UNE PANDÉMIE

La pandémie de Covid-19 a entraîné une prise de conscience globale du risque que représentent les épidémies. Relyens, en tant que Groupe mutualiste de référence en Assurance et Management des risques, a évidemment identifié son exposition à ce risque.

Ainsi, le premier objectif du Groupe, repris notamment dans sa charte ESG - « sécuriser et permettre la continuité de l'activité des sociétaires et clients » - résume sa volonté de prévenir les risques, d'en atténuer les impacts, et ainsi de relever le défi de sa transformation de son rôle d'assureur vers son rôle de Risk Manager.

Les risques liés à l'apparition d'une pandémie ont été identifiés par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de marché et opérationnels.

08. COMMUNICATION

Toutes les publications sont mises à disposition et consultables depuis le site internet du Groupe Relyens relyens.eu :

▶ Le Rapport d'activité 2022

▶ Le Rapport du Comité de mission 2022

▶ La Charte d'investissement responsable

▶ Organisme Tiers Indépendant (OTI)

Certaines rubriques du site internet relyens.eu viennent étayer les notions abordées dans ce rapport :

▶ La mission

▶ L'investissement responsable

▶ La solidité financière du groupe Relyens

▶ Entreprise responsable

09. PLAN D'AMÉLIORATION

Relyens s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en matière d'ESG. Les objectifs d'amélioration sont précisés dans chaque partie et s'articulent dans le plan ImpACT2025 du Groupe, en cohérence avec sa qualité d'Entreprise à Mission.

D'un point de vue général :

- Améliorer nos méthodologies et nos moyens alloués à l'ESG en augmentant la couverture de notre portefeuille
- Sensibiliser et intégrer à cette démarche ESG les parties internes de notre groupe et les émetteurs, dont les hôpitaux (dans la continuité des actions menées cette année : journée de sensibilisations, ateliers citoyens...)
- Continuer à sensibiliser nos contreparties aux enjeux ESG et les accompagner dans la mise en place de pratiques responsables
- Mettre en place un plan d'actions visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques ESG pris en compte
- Définir une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés.

Concernant nos investissements :

- Renforcer nos investissements sur des fonds à impacts, obligations en Green & Social & Sustainable bonds
- Contribuer au financement de la transition écologique via la réorientation du fonds Relyens Investissements & Territoires en un véhicule dédié à cette thématique
- Manager et monitorer la « valeur verte » de nos actifs immobiliers
- La mise en place d'un reporting dédié à nos obligations relatives à notre adhésion aux PRI.

Relyens reste ainsi engagé dans une démarche d'amélioration continue en matière d'ESG, avec des actions concrètes qui visent à mieux mesurer et évaluer notre impact ESG et Climat et à sensibiliser l'ensemble de notre écosystème.



ANNEXE : Méthodologie utilisée par Ethifinance

Trajectoire de réchauffement suivie par les actifs

ALIGNEMENT TEMPÉRATURE

MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs d'alignement température produits par Ethifinance reposent sur trois méthodes différentes dont le choix dépend de la donnée disponible des émetteurs :

- Méthode SDA : couvre des secteurs homogènes qui contribuent fortement aux émissions de GES (c'est-à-dire production d'électricité). La SDA repose sur la définition d'un budget carbone calculé suivant le potentiel de décarbonation pour chaque secteur
- Méthode GEVA : couvre tous les secteurs et repose sur l'évolution des émissions carbone des sociétés (ou des secteurs) par euro de valeur ajoutée, que l'on compare aux scénarios d'émissions globales par euro de PIB global pour différentes températures cibles
- Approche absolue : couvre tous les secteurs et repose sur l'évolution des émissions carbone que l'on compare aux scénarios d'émissions globales pour différentes températures cibles. L'approche ne relativise pas les émissions par rapport à la production économique.

Si l'émetteur se situe dans un secteur homogène et que les projections sectorielles sont disponibles, la méthode SDA est utilisée. Si ce n'est pas le cas mais que la croissance de la Valeur Ajoutée de l'émetteur est projetée, la méthode GEVA est utilisée. Sinon, l'approche absolue est utilisée.

Plusieurs scénarios de croissance sont envisageables ; cette analyse retient l'hypothèse d'une croissance mondiale annuelle moyenne du PIB avoisinant 3 % (2010-2020) jusqu'à 2030 et vise à identifier le niveau d'alignement du portefeuille avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5 à 5°C d'ici 2100.

LIMITES DE L'INDICATEUR

- Prend en compte les émissions brutes et nettes pour les trajectoires de température. Pour éviter de faire l'hypothèse d'une compensation/absorption constante des émissions, il faudrait intégrer les émissions compensées (ou modifier les trajectoires de températures pour affiner l'évaluation)

- Dépend de paramètres qu'il est parfois difficile à fixer, notamment le niveau de croissance global, national, sectoriel ou individuel de la valeur ajoutée ou de la production d'unité physique des contreparties.

EMPREINTE CARBONE

MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs d'empreinte carbone produits par Ethifinance pour la poche Marché Financier reposent sur des données provenant de l'agence indépendante de notation Inrate. L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains.

Le modèle d'impact climatique Inrate permet de calculer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des entreprises dans leur ensemble. Il évalue les émissions directes résultant des activités de production (Scope 1) ainsi que les émissions indirectes associées aux produits de l'entreprise (Scopes 2 et 3).

Le modèle d'impact climatique d'Inrate est basé sur une évaluation économique du cycle de vie des intrants et des extrants. Il offre ainsi une évaluation complète et cohérente et garantit la comparabilité. Les données Inrate Climate Impact sont calculées en trois grandes étapes :

- Les empreintes carbone de chacune des 350 activités de la classification des activités commerciales d'Inrate sont modélisées
- Les entreprises sont caractérisées par leurs activités, pondérées par leur part respective du chiffre d'affaires de l'entreprise (PIB pour les émetteurs souverains)
- Les parts sont multipliées par leurs empreintes respectives pour calculer les intensités carbone des entreprises.

Pour les autres classes d'actif, lorsque la donnée n'est pas reportée, Ethifinance a développé un outil d'estimation des émissions de GES des entreprises qui fonctionne de la façon suivante :

- Si l'entreprise reporte ses consommations d'énergie et la localisation géographique de ses activités : une estimation du scope 1 est réalisée pour le pétrole et le gaz, et du scope 2 pour l'électricité, sur la base de l'intensité carbone du mix énergétique du pays (données publiques)

- Si l'entreprise déclare sa consommation d'électricité mais pas l'emplacement géographique de ses activités, l'estimation du scope 2 est effectuée sur la base de l'intensité carbone du mix énergétique de la région économique (par exemple, le mix énergétique européen moyen si l'entreprise se trouve en Europe)
- Si l'entreprise ne déclare pas ses consommations d'énergie mais communique son chiffre d'affaires et/ou son effectif moyen, une estimation est faite sur la base des intensités carbone sectorielles (GICS 3) (par euro de chiffre d'affaires et/ou par employé)
- Si l'entreprise ne déclare pas ses consommations d'énergie, ni son chiffre d'affaires ni son nombre d'employés, l'estimation est alors calculée sur la base d'une moyenne sectorielle (GICS 3) des émissions de GES. Sur la base de ces informations, Ethifinance mesure l'intensité moyenne d'un portefeuille, pondérée par le poids des encours de chaque émetteur.

LIMITES DE L'INDICATEUR

- Le modèle d'impact climatique d'Inrate est basé sur une évaluation du cycle de vie des entrées-sorties économiques au lieu des données rapportées. Ce choix a été fait afin d'apporter une évaluation complète et cohérente et garantir la comparabilité
- En raison de l'évaluation de l'ensemble des émissions des scopes 1, 2 et 3 de chaque émetteur, un «double comptage» se produit. Ce comptage est intentionnel : les données du modèle d'impact climatique d'Inrate ne sont pas axées sur la révélation des émissions physiques réelles de GES, mais sur l'intensité et l'exposition aux GES des entreprises et des portefeuilles.

Siège social
18, rue Édouard Rochet
69372 Lyon Cedex 08 - France
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25

relyens.eu
  



C1121_Rapport_Loi_Energie_climat_FRA_23A

Crédits photos : ©StockAdbbe.com

Papier d'impression issu de forêts gérées durablement.

Relyens Mutual Insurance

Siège social : 18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25 - www.relyens.eu

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes - Entreprise régie par le code des assurances - 779 860 881 RCS Lyon
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 82690051369 auprès du Préfet de région.

N°TVA Intracommunautaire : FR 79779860881



GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES